

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

Procès-verbal de la séance

Le 19 février 2018, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de LE VAUDREUIL, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LEROY, Maire.

Etaient présents :

Marc BERTRAND, Eric BORDET, Annabelle BOUDIER CHAUVREAU, Véronique BREGEON, Sylvie BROSSOIS, Philippe DESRUES Jean-Marie GUINDON, Marielle HANSER, Anne KALONJI, Virginie LANGLOIS Yann LEGROS, Bernard LEROY, Sylviane LORET, Patrick MADROUX, Christophe MAUDUIT, Emmanuel MAYEUR, Thomas QUICHON, Karine ROUBLIQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Lise AUSSUDRE, Perrine BERTON, Antoine BELHACHE, Flore CHERON-COHAN, Olivia HORNEZ PERANIC,

Avaient donné pouvoir :

Jérôme LESUEUR à Emmanuel MAYEUR,
Didier LEVASSEUR à Christophe MAUDUIT,
Béatrice PRIEUX PERANIC à Sylvie BROSSOIS,
Vincent SAIGRE à Marc BERTRAND

Assistaient à la séance :

-

Mme Sylvie BROSSOIS a été élue secrétaire de séance

1 – FINANCES ET MARCHES PUBLICS

1. Débat d'orientation Budgétaire - DOB

Marc Bertrand présente les documents servant de support au débat d'orientation budgétaire

Le budget 2017 :

- les dépenses de fonctionnement de 2017 ont été maîtrisées
- l'excédent de fonctionnement réalisé est supérieur à l'excédent prévu au budget primitif : 558 k€ réalisés contre 406 k€ prévus

A compter de 2018 :

- la suppression du dispositif des contrats aidés va peser sur les dépenses. Le surcout est estimé à 80 k€ pour l'année 2018. En conséquence, il conviendra d'optimiser le travail des équipes (ménage et entretien de la voirie) et de prévoir l'acquisition de matériel technique, chaque année, en section d'investissement
- Une économie importante sera réalisée sur les subventions au Centre de Loisirs, grâce à la fin des TAPS

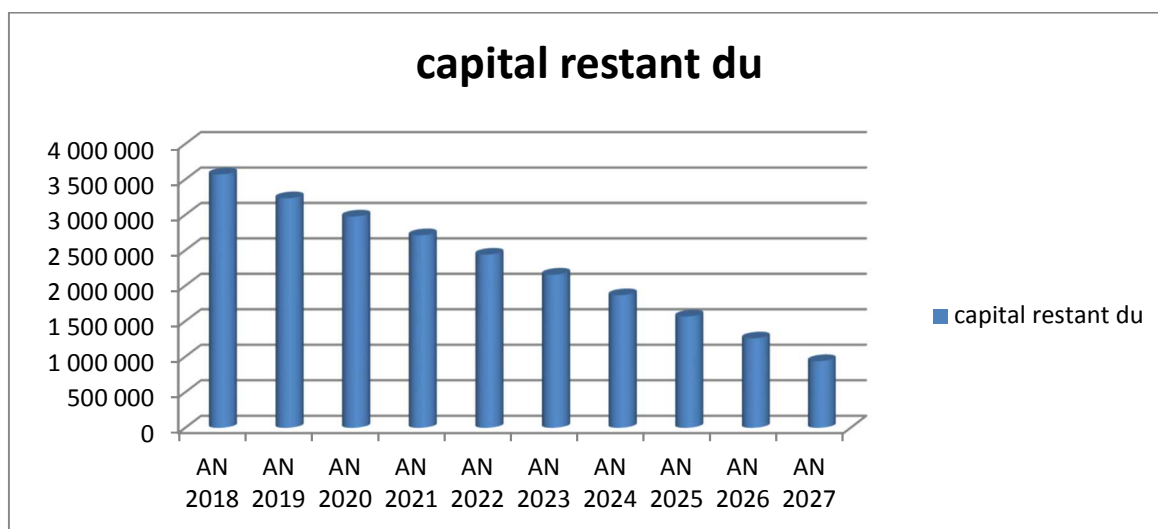
La capacité d'autofinancement s'améliore à compter de 2019 grâce à une baisse significative des annuités d'emprunts (90 k€ par an). L'endettement passera de 10 ans à 7 ans.

D'autre part, les bases de taxes devraient augmenter à compter de 2023 grâce à la fin de l'exonération de la Siloge et au projet résidentiel Sainte Marguerite.

Dans ces conditions, le budget 2018, qui sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal, a été réalisé avec des taux de taxes inchangés. M. le Maire rappelle toutefois l'incertitude sur le maintien des dotations de fonctionnement versées par l'Etat.

Un débat est engagé afin de déterminer les priorités en matière d'investissement à compter de 2019, dans la liste établie suite à la dernière réunion de ½ mandat.

Les emprunts (hors prêt relais) – février 2018



Il convient de s'interroger sur la possibilité de contracter un emprunt en 2018, pour profiter des taux très bas, et financer la réalisation des travaux qui seront retenus par le conseil. Il faudra toutefois s'assurer que la charge complémentaire de l'annuité ne dépasse pas 45 k€ (soit ½ de l'économie constatée à compter de 2019), dans le but de ne pas pénaliser la capacité d'autofinancement. Les élus sont invités à s'interroger sur cette proposition.

2. Marché public – Extension de la cuisine du restaurant scolaire et du réfectoire des petits – Avenants Leblanc SARL

Vu la délibération 2017-103 du 18 novembre 2017 donnant délégation à M. le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

M. le Maire informe le conseil qu'un comité technique s'est réuni le 16 janvier dernier pour étudier l'avenant présenté dans le cadre des travaux d'extension de la cuisine du restaurant scolaire et de l'extension du restaurant des petits par l'entreprise LEBLANC SARL

Il présente aux élus l'avenant qui a été accepté par le comité technique et par le Maire :
LEBLANC SARL :

- Un avenant n° 1 d'un montant de – 1.468,19 € HT

Pour rappel :

Le Montant du marché était de 29.911,50 €

L'avenant n° 1 est d'un montant de – 1.468,19 € HT

Le montant du marché après avenant 1 se trouve porté à la somme de 28.443,31 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité

3. Marché public - Extension de la cuisine du restaurant scolaire et du réfectoire des petits - Dépassement de délai – CTC – Bureau Véritas Construction

Vu la délibération 2017-103 du 18 novembre 2017 donnant délégation à M. le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

M. le Maire informe le conseil qu'un comité technique s'est réuni le 16 janvier dernier pour étudier le courrier reçu de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION dans le cadre des travaux d'extension de la cuisine du restaurant scolaire et de l'extension du restaurant des petits.

Dans le cadre de la convention de contrôle technique signée avec Bureau Véritas, le délai prévisionnel pour la réalisation des travaux était de 6 mois.

Les travaux ont démarré en aout 2017, la fin contractuelle est donc fixée à janvier 2018 mais les travaux ne sont pas finis à ce jour.

L'article 6, page 7, de la convention de Contrôle Technique qui nous lie, prévoit, en cas de dépassement de la durée des travaux, une facturation supplémentaire de 430,00 € HT par mois de travaux supplémentaires de travaux.

Nous recevrons donc une facture complémentaire mensuelle de 430,00 € HT à compter de février 2018 et ce, jusqu'à achèvement des travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité

4. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Concernant notre commune :

Montant prévu au budget 2017 - dépenses d'investissement : 2.383.219 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 14.200 € (< 25% x 2.383.219 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Bâtiments

Art.	Prog.	Fonction	Nature de la dépense	Montant TTC
21318	425	810	Mezzanine service technique (complément)	5400,00
TOTAL				5.400,00 €

Matériel

Art.	Prog.	Fonction	Nature de la dépense	Montant TTC
2188	326	810	Nacelle 9.5 mètres	8.800,00
TOTAL				8.800,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus,
- Demande au comptable de payer les mandats établis par notre collectivité avant le vote du budget primitif,
- Confirme que ces dépenses seront prévues au budget primitif de l'année en cours

Délibération adoptée à l'unanimité

5. DETR

Les services de l'Etat sont dans l'incapacité actuelle de nous informer si la commune est éligible à la DETR cette année.

Il est demandé aux services de déposer un dossier pour l'équipement et l'aménagement du skate-parc.

6. Financement de l'équipement et de l'aménagement du skate-parc

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a missionné le cabinet Arc en Terre pour une étude de faisabilité pour le réaménagement de la place d'Armes (délibération 2017/110). Il est envisagé d'équiper et de réaménager le skate-parc et il convient de solliciter l'aide financière de l'Etat, au titre de la DETR.

Il présente le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
<ul style="list-style-type: none">• Fourniture et pose de Modules skate-parc Free Ride I avec fourniture et pose d'isolation phonique• Fourniture et pose d'un Pumptrack Boomerang – version 1	61.545,00 €	DETR	40 %	24.618,00 €
		Commune	60 %	36.927,00 €
TOTAL	61.545,00 €	TOTAL		61.545,00 €

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré

DECIDE d'approuver le plan de financement tel que désigné ci-dessus

AUTORISE M. le Maire à engager les démarches pour obtenir les aides financières auprès des partenaires désignés ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à passer et à signer les marchés publics nécessaires à la réalisation de cette opération.

AUTORISE M. le Maire à signer et à déposer les documents d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 – VOIRIE

1. Déclassement de routes départementales

M. le Maire informe le conseil que l'Agglomération Seine Eure a été sollicitée par le Conseil Départemental de l'Eure afin d'envisager le déclassement de plusieurs routes départementales sur le territoire intercommunal, dont certaines concerne notre commune (cf. liste et plan en annexe).

L'Agglomération Seine Eure souhaite connaître l'avis du conseil municipal sur les propositions faites.

Le déclassement de ces tronçons de routes conduira au classement de ces voiries dans le domaine public de notre commune, géré par l'Agglomération Seine Eure dans le cadre de sa compétence voirie.

Par ailleurs, ces déclassements feraient l'objet du versement par le Conseil Départemental d'une soulte, prenant en compte les réfections qui auraient été réalisées sur ces différents secteurs, en cas de maintien de leur gestion par les services du Département.

Afin d'éviter des flux financiers inutiles entre de le Département et les quinze communes concernées, puis, entre ces communes et l'Agglomération, il est proposé que cette soulte soit versée directement à l'Agglomération Seine Eure qui prendra, par la suite, la gestion des voies concernées.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré

Donne son accord pour :

- le déclassement des tronçons de routes qui se trouvent sur la commune (cf. liste et plan en annexe)
- le versement de la soulte directement à l'Agglomération Seine Eure afin d'éviter des flux financiers inutiles entre les différentes collectivités.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 – AFFAIRES GENERALES

1. Démission de Flore Chéron Cohan

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Mme Flore CHERON COHAN l'informant de sa démission du conseil municipal.

Le conseil municipal,

PREND ACTE de cette décision.

4 - DIVERS

1. Déploiement du réseau à très haut débit sur la commune

Dans le cadre de l'arrivée de services très haut débit sur le territoire Eurois, pilotée par le syndicat mixte Eure Normandie Numérique, Orange s'est vu confier la conception et la construction du réseau en fibres optiques jusque dans les logements sur le territoire de la commune de Le Vaudreuil.

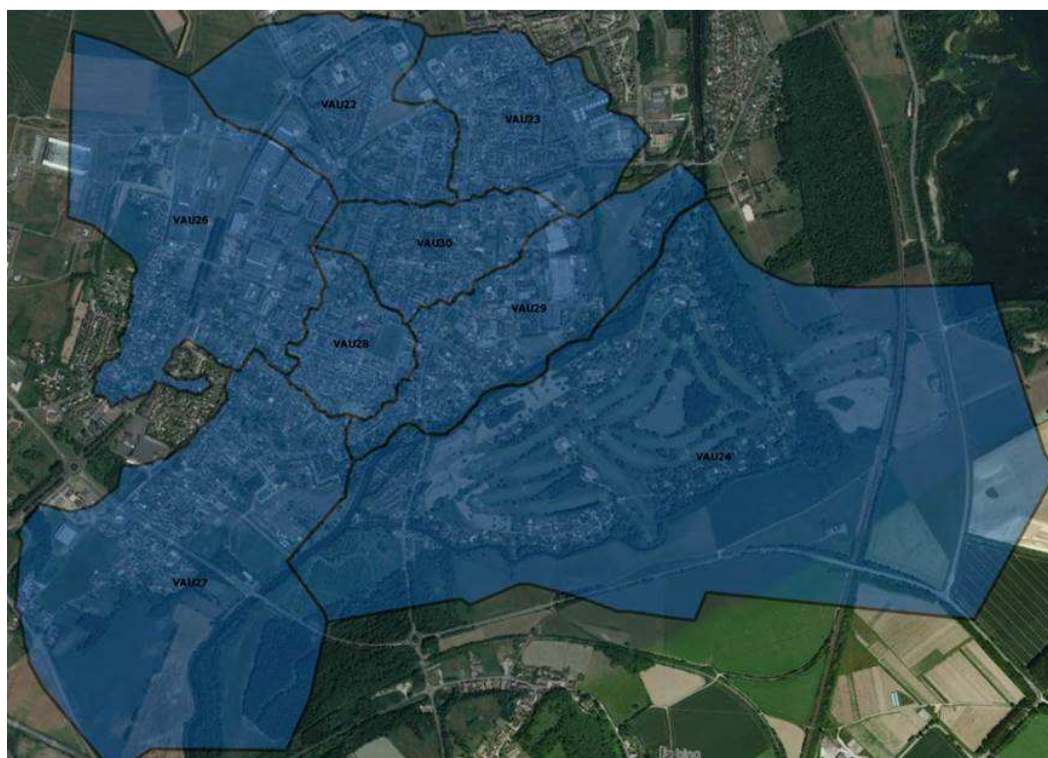
A ce titre, Orange nous informe que les travaux préparatoires à l'établissement de ce réseau vont commencer sous peu.

En effet, à partir du 26/02/18 et sur une durée de 3 semaines, un technicien de la société EIFFAGE ENERGIE TELECOM (leur partenaire pour ces opérations de déploiement) commencera à parcourir les rues de notre commune afin de relever et qualifier l'ensemble des immeubles et logements de votre commune qui pourront, à terme être desservis par une fibre optique. Ce recueil d'informations est primordial afin d'optimiser le dimensionnement du futur réseau.

Le planning prévisionnel pour cette opération de relevés sur votre territoire est le suivant :

VAU22	Val de Reuil (Zone commune avec la commune de Le Vaudreuil)	3	S9	B	non demandé
VAU23	Val de Reuil (Zone commune avec la commune de Le Vaudreuil)	3		B	non demandé
VAU30	Val de Reuil (Zone commune avec la commune de Le Vaudreuil)	2	S10	B	non demandé
VAU24	Le Vaudreuil	2		B	non demandé
VAU26	Le Vaudreuil	2	S11	A	non demandé
VAU27	Le Vaudreuil	2		A	non demandé
VAU28	Le Vaudreuil	2	S11	B	non demandé
VAU29	Le Vaudreuil	2		B	non demandé

A noter que le technicien sera épaulé par une seconde ressource sur la semaine 11 (semaine du 12/03/18 au 16/03/18)



Une présentation du déroulement des opérations sur notre territoire, ainsi que les nécessaires échanges d'informations qui vont devoir se mettre en place avec nos services pour que les travaux se déroulent dans les meilleures conditions, sera organisée avec le service d'Orange.

2. Emplacements réservés

Dans le cadre du PLUiH, il est nécessaire de revenir sur les emplacements réservés mentionnés dans le PLU.

Pour rappel :

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES					
N°	Ancien n° du POS	Description / justification	Emprise	Parcelles concernées	Bénéficiaire
1	création	Extension du cimetière rue Chedeville, derrière l'hôtel F1	40 m ²	69 et 68	Commune
2	8	Fossé, bassin pluvial	12 m de large	81, 70 et 89	Commune
3	9	Fossé, bassin pluvial	Élargissement de la voirie à 8 m	75	Commune
4	création	Élargissement de la rue Sainte-Marguerite pour desservir le futur quartier et prévoir du stationnement	Élargissement à 3 m	1097, 1096, 66, 71, 72, 73, 74, 67, 28	Commune
5	création	Élargissement de la rue des Forrières pour desservir le futur quartier et prévoir du stationnement	Élargissement à 3 m	566, 66, 726, 724, 723, 1093, 1100, 1101	Commune
6	10	Fossé, bassin pluvial	Élargissement de la voirie à 5 m	80, 81, 774, 179, 178, 177, 545	Commune
7	création	Élargissement de la rue du 11 novembre pour améliorer la visibilité et les circulations piétonnes	Élargissement à 4 m	1035, 1032, 1081, 171, 1085, 85	Commune
8	création	Élargissement de l'intersection des rues Maigremont, rue du Cavé et rue des Carreaux pour améliorer la visibilité et la sécurité	25 m ²	599	Commune
9	création	Élargissement de l'intersection rue Georges et Marie Dufour et rue du Cavé	16 m ²	1504	Commune
10	création	Élargissement de l'intersection des rues Cavé et du château d'eau pour améliorer la visibilité et la sécurité	6 m ² et 8 m ²	165, 246	Commune
11	21	Élargissement de la rue du Général Leclerc	Élargissement de la voirie à 4 m	92	Commune
12	création	Élargissement de l'intersection entre la rue du 8 mai et la rue du onze novembre pour améliorer la visibilité et les circulations piétonnes	22 m ²	1499	Commune
13	création	Église St Cyr/sente	2 m de largeur	455, 456, 457, 1560	Commune
14	création	Stationnement élargissement de la rue des Flots	Élargissement de la voirie à 6 m	1340, 1341	Commune
15	création	Élargissement de la rue du bout des jardins entre la rue des Archers et la rue des Sorbiers pour améliorer la visibilité et les circulations piétonnes	Élargissement à 2 m	989, 836, 835, 845, 1109, 1077	Commune
16	35	Création de passage / promenade	3,5 m de profondeur depuis la berge	728, 729, 714, 666	Commune
17	36	Création de passage / promenade	3,5 m de profondeur depuis la berge	700	Commune
18	37	Création de passage / promenade	3,5 m de profondeur depuis la berge	698, 699	Commune

Après réflexion, il est décidé de

- supprimer les emplacements réservés : 1, 9, 10, 13,
- de conserver les emplacements réservés : 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18
- réfléchir sur l'emplacement 7, 8.

M. le Maire demande aux élus de réfléchir aux emplacements réservés à rajouter. Cette question sera traitée lors d'un prochain conseil municipal.

L'information doit être transmise à l'Agglomération Seine Eure pour fin juin.

3. Boulangerie Rue Papavoine

Le dossier est toujours en cours de négociation

4. Parking 12, rue Bernard Chédeville

Le dossier est en cours. L'estimation des domaines a été demandée par les services de l'Agglomération Seine Eure.
Comme convenu, un rendez-vous sera fixé avec les propriétaires à réception de l'avis des Domaines.

5. Recensement des problématiques Eure habitat

L'Agglomération Seine Eure rencontre prochainement le bailleur social Eure Habitat concernant son plan stratégique de patrimoine et ses projets de construction en cours sur le territoire de l'agglomération.

Il nous est demandé de leur faire remonter, avant le 23 février 2018, les éventuelles difficultés rencontrées dans les logements gérés par ce bailleur (vacance, indécence, dégradation extérieure, etc...).

6. Dates à retenir

Réunions	Dates	Salle	Adjoints 19h30	Conseils municipaux – 20 h 30
			12 mars	26 mars
			9 avril	16 avril
			14 mai	28 mai
			11 juin	18 juin

Fin du conseil 23h30